

Publications des tribunaux

Citations

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Maury Didier, fils de René et de Marie-Antoinette, née Dessimoz, né le 15 août 1962, à Premplaz/Conthey, originaire de Genève et de Mase, carrossier, précédemment domicilié à 1213 Onex, rue du Comte-Géraud 11, actuellement sans domicile connu; recr inf non incorporée;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 12 février 1988, à 8 h. 30, à Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, Salle des débats, 2^e étage, sous l'inculpation de refus de servir, plus la révocation éventuelle d'un sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

13 janvier 1988

Tribunal militaire de division 2:

Le président, major Jean-Marie Favre

Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

Muller Daniel, fils de Walter et de Rosemarie, née Keller, né le 16 février 1956, à Vevey, originaire d'Oberkulm, technicien-sanitaire, précédemment domicilié à 1803 Chardonne, actuellement sans domicile connu; topo à cp fort III/1;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le jeudi 18 février 1988, à 8 h. 15, à Aigle, Salle du tribunal de district, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle, sous réserve d'acceptation de votre demande de relief concernant le jugement du tribunal militaire de division 10A du 2 septembre 1987. Au cours de cette audience, le tribunal se prononcera sur la révocation éventuelle du sursis qui vous a été accordé le 30 juillet 1986.

Si vous ne vous présentez pas, le jugement du 2 septembre 1987 deviendra définitif et exécutoire.

18 janvier 1988

Tribunal militaire de division 10A:

Le président, lt-colonel André Viscolo

Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1988
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	03
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.01.1988
Date	
Data	
Seite	156-156
Page	
Pagina	
Ref. No	10 105 335

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.